

57.—Du Bureau des Commissaires, pour permettre à MM. D. C. Chartier et Joseph Picotte d'installer des moteurs électriques.

58.—Du Bureau des Commissaires, pour permettre à MM. P. St-Denis & Cie, d'ouvrir une cour à bois.
Sur proposition de M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin TETREAU, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

59.—Pour permettre à M. S. Gagnon d'établir un garage d'automobiles.

60.—Du Bureau des Commissaires, pour permettre à M. E. Leroux, d'ouvrir une cour à bois.

Sur proposition de M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin TURCOT, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

61.—Du Bureau des Commissaires, pour permettre à MM. Lauzon et Lapiere d'installer un moteur.

Sur proposition de M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin LETOURNEAU, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

62.—Du Bureau des Commissaires, demandant l'autorisation de vendre certains objets appartenant à la Bibliothèque Civique.

Sur proposition de M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin O'CONNELL, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté pourvu toutefois que ces objets ne soient pas vendus privément, mais qu'ils soient mis à l'enchère publique, et que, ainsi amendé, ledit rapport soit reçu et adopté.

ORDRE DU JOUR.

63.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 2ème et 3ème lectures un règlement codifiant les règlements "re" taxes,

Sur proposition de M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin O'CONNELL, il est

Résolu: Que le Conseil reprenne l'étude dudit projet de règlement en deuxième lecture, et que les sections 1 jusqu'à 54 inclusivement, telles que révisées définitivement par le Département en Loi, soient agréées.

Lesdites sections, révisées par le Département en Loi, ayant été lues, elles sont agréées.

Sur proposition de M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin O'CONNELL, il est

Résolu: Que la Règle 79 soit suspendue et que ledit règlement soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit règlement est en conséquence lu une troisième fois et agréé.

Sur proposition de M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin O'CONNELL, il est

Résolu: Que ledit règlement soit grossoyé et qu'il soit présenté à Son Honneur le Maire et au Greffier de la Cité pour qu'ils y apposent leurs signatures.

64.—Ordre est donné de biffer les item 14, 19, 20 et 24 de l'ordre du jour.

Sur proposition de M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin O'CONNELL,

Le Conseil s'ajourne à jeudi, le 27 du courant, à trois heures, pour prendre en considération les affaires dont l'étude a été différée au cours de cette assemblée, ainsi que pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

Ajournement.

L. O. DAVID,
Greffier de la Cité.

RENE BAUSET,
Sous-Greffier de la Cité.



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT No. 432

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Conseil de la Cité de Montréal, en vertu des pouvoirs que lui confère la Charte de ladite Cité, a adopté un règlement intitulé "Règlement No 432 concernant les contributions foncières, la taxe d'affaires, la taxe de l'eau, la taxe sur le capital, les taxes personnelles et les permis (licences)".

RENE BAUSET,
Sous-Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel de Ville,
Montréal, 25 avril 1911.

On motion of alderman L. A. LAPOINTE, seconded by alderman GAUVIN, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

56.—From Board of Commissioners, to allow D. Deschamps & Co. to sell gasoline.

57.—From Board of Commissioners, to allow D. C. Chartier and Joseph Picotte to install electric motors.

58.—From Board of Commissioners, to allow P. St. Denis & Co. to open a wood-yard.

On motion of alderman L. A. LAPOINTE, seconded by alderman TETREAU, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

59.—From Board of Commissioners, to allow S. Gagnon to erect an automobile garage.

60.—From Board of Commissioners, to allow E. Leroux to open a wood-yard.

On motion of alderman L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. TURCOT, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

61.—From Board of Commissioners, to allow Lauzon & Lapiere to install a motor.

On motion of alderman L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LETOURNEAU, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

62.—From Board of Commissioners, for authority to sell certain articles in the Civic Library.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. O'CONNELL, it was

Resolved That said report be received and adopted, provided nevertheless that the said articles be not sold privately but by public auction, and that, so amended, said report be received and adopted.

63.—The order of the day being read for the 2nd and 3rd reading of a by-law to codify by-laws "re" taxes,

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. O'CONNELL, it was

Resolved: That the Council resume consideration of said draft of by-law in second reading, and that Sections 1 to 54 inclusively, as finally revised by the Law Department, having been read, the same were agreed to.

Said by-law was then read a second time and agreed to.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. O'CONNELL, it was

Resolved: That Rule 79 be suspended and that said by-law be now read a third time.

Said by-law was accordingly read a third time and agreed to.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. O'CONNELL, it was

Resolved: That said by-law be engrossed and presented to His Worship the Mayor and the City Clerk for their signatures.

64.—The 14th, 19th, 20th and 24th orders of the day were ordered to be struck.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. O'CONNELL,

The Council adjourned until three o'clock on Thursday, the 27th inst. to consider the matters which were deferred at the present sitting as well as to continue the present order of the day.

L. O. DAVID,
City Clerk.

RENE BAUSET,
Asst. City Clerk.



PUBLIC NOTICE

BY-LAW No. 432

PUBLIC NOTICE is hereby given that the Council of the City of Montreal, in virtue of the powers conferred upon it by the Charter of the said City, has adopted a by-law known as "By-Law No 432 concerning assessments on real estate, business tax, water rate, tax on capital, personal taxes and Licenses."

RENE BAUSET,
Asst. City Clerk.

City Clerk's Office,
City Hall,
Montreal, 25th April 1911.